

Décision

Générale

colonial

Décision n° 6G81/PERS portant nomination à titre intérimaire du Chef du service d'Etat de l'Aviation civile et ordonnateur-délégué.

n° 6G81/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
3 juillet 1975

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro
10 août 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi no 67-591 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vule décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas ;.

Vula décision no 153/PERS du 21 février 1973 portant nomination de M. Greminger en qualité de chef du service d'Etat de l'Aviation civile et ordonnateur-délégué

Vula décision no 663/PERS du 27 juin 1975 accordant un congé annuel à M. Greminger pour compter du 12 juillet 1975
Sur proposition du chef du service d'Etat de l'Aviation civile et vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Jacques Canitrot, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'Aviation civile, Chef du service de la Navigation Aérienne, est, pour compter du 12 juillet 1975, cumulativement avec ses fonctions et à titre intérimaire pendant la durée du congé de M. Greminger, nommé chef du service d'Etat de l'Aviation civile et ordonnateur-délégué des dépenses et recettes du budget de l'Etat relevant du: 1°) Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (dépenses de personnel du service de l'infrastructure), 2°) Ministère des transports – secrétariat général à l'Aviation civile (dépenses de personnel et de matériel). Art. 2- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République en mission le Haut-Commissaire adjoint, JEAN FROMENT.